



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Réf : CCAS24_73

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 1
Absent : 1

Date de la convocation : 2 décembre
2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille
BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Martine
BOURGES, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD,
Corinne JARASSIER .

POUVOIR :
Vincent BAUDOUX représenté par Dominique CHALLOT

ABSENT : Caroline DELPHIN

DÉLIBÉRATION N°73

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3- BP 2024 – BUDGET EHPAD

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que le budget 2024 de l'EHPAD a été approuvé le 24 janvier 2024.

Les charges à caractère général sont en hausse sur l'exercice 2024 sur la structure : les charges liées aux fluides ont impacté le budget prévisionnel.

Il est proposé d'effectuer la décision modificative sur le budget de l'EHPAD :

DÉPENSES :

FONCTIONNEMENT : + 20 000,00€

c/60612 : produits d'entretien : +20 000€

RECETTES :

FONCTIONNEMENT : + 20 000,00€

c/7588 Autres remboursements de frais : +20 000€


Après en avoir délibéré, le CCAS :

- autorise la décision modificative n°3 ci-dessus sur budget 2024 de l'EHPAD ;
- charge Monsieur le Président des démarches nécessaires

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 12 décembre 2024

